Règles de stationnement aux abords de l'école



Chers parents, vous êtes de plus en plus nombreux à prendre la liberté de stationner vos véhicules sur des zones non autorisées.

Notamment sur l'aire de stationnement du bus et sur la piste cyclable.

Des comportements inappropriés sont également constatés comme les stationnements en double file, les véhicules tournant autour du parking en attendant la sortie des enfants,...

Il est utile de rappeler la nécessité de se garer en marche arrière afin de préserver la sécurité des piétons.

La municipalité a conscience que le nombre de place est limité, néanmoins vous avez également la possibilité de stationner près de la mairie.

Pour rappel, le parking de l'école est sous vidéo-surveillance, et les services de la gendarmerie, alertés, sont en mesure de verbaliser.

Merci pour votre entière collaboration.